

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 17 décembre 2009, suite à une [invitation](#) par les ex-candidats, ainsi que les plus de 400 signataires de la [pétition](#) et de la [2^o lettre ouverte](#), adressée aux professionnels solidaires du théâtre public, une réunion publique s'est tenue dans le hall du Centre Dramatique National de Montpellier au domaine de Grammont.

Plus de 150 personnes venues de la région & de toute la France étaient présentes.

Un consensus s'est rapidement établi et les bases d'un collectif posées avec les personnes présentes déclarant que :

Nous,

professionnels du spectacle vivant, clairement opposés au « fait du prince » en République et en Démocratie, avons décidé de refuser la nomination du nouveau directeur à la tête du CDN des 13 vents.

Nous prenons non seulement acte que le consensus vient d'être rompu entre le Ministère de la Culture et les acteurs du théâtre public, mais aussi que l'opacité des procédures de décisions et leur caractère « non-démocratique » viennent d'atteindre leur point limite.

Aussi nous demandons:

1/ l'annulation de la nomination de Jean-Marie Besset à la direction du CDN de Montpellier et la relance d'une procédure régulière et équitable ;

2/ que les procédures de nomination soient de nouveau pensées et cadrées dans un texte réglementaire. Avec, entre autres, la confirmation du processus existant jusqu'alors (appel à candidatures, pré-sélection de quelques candidats, délai suffisant pour concevoir un projet, grand oral devant les tutelles), **mais surtout une publicité des projets pré-retenus puis une audition des candidats ouverte au public.** Nous réclamons également la **présence systématique dans les jurys de membres de la profession artistique,** aux côtés des **experts artistiques institutionnels dont le rôle doit être réaffirmé.**

3/ dans un délai de quelques mois qu'une feuille de route méthodologique soit éditée publiquement pour la refondation de la « décentralisation dramatique » du 21^{ème} siècle, dans la perspective d'une nouvelle loi d'orientation de la décentralisation dramatique. Et dans le cadre de cette nouvelle loi sur la décentralisation dramatique, nous demandons une redéfinition principielle des Centres Dramatiques Nationaux :

- de leurs missions;
- de leurs modes opératoires;
- de leur statut juridique.

Et que, durant 2 à 3 ans, cette feuille de route et sa mise en œuvre soient la préoccupation principale de la politique théâtrale publique. Et nous exigeons, nous artistes, que nous soit confiée de manière majoritaire l'élaboration de cette feuille de route méthodologique, puis, de manière majoritaire encore, sa maîtrise d'œuvre et d'ouvrage.

4/ que désormais des artistes, en plus d'autres membres de la profession, soient associés systématiquement et en proportion significative aux définitions publiques des théâtres, au fonctionnement des différentes institutions théâtrales et autres organismes. Nous souhaitons que les modes de nomination de ces artistes présents dans ces instances fassent l'objet d'une réflexion préalable: qui désigne ces artistes ? les syndicats, en quelle proportion ? les DRAC en quelle proportion ? etc.

Enfin, **le consensus ayant été doublement rompu par le Ministre de la Culture** quant au parcours artistique et au mode de désignation du directeur du Centre Dramatique National de Montpellier, **il n'y aurait plus lieu** – comme l'a précisé Jean-Claude Fall - **de respecter le consensus relatif à la cession des parts de la SARL du CDN à l'euro symbolique au nouveau directeur**, ceci étant par ailleurs contraire à la législation en vigueur et aucune Délégation de Service publique n'étant inscrite au Contrat de Décentralisation Dramatique. **En conséquence nous proposons à Jean-Claude Fall, actuel gérant et seul détenteur des parts de la SARL du CDN de Montpellier, de lui racheter ses parts afin de gérer collectivement le Centre Dramatique National de Montpellier.**

Ces points servent de base à un appel plus large en cours de rédaction entre tous les membres du nouveau collectif élargi : il sera rendu public la semaine prochaine.

D'autres actions concrètes ont également été envisagées.

[Le collectif de l'Appel de Montpellier](#)

17 décembre 2009

contact : Appel.Montpellier@gmail.com

site : <http://www.evidenz.fr/wiki/tiki-index.php?page=CDN13vents>